

PROCES VERBAL
Séance du 10/03/2020

L'an 2020, le 10 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr COUDERT Didier, Maire.

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOUCHER Joelle, BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, RAMOND Françoise, SCHMUNCK Elisabeth, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude.

Excusés : NEANT

Secrétaire de séance : Mme RAMOND Françoise.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 16
- En exercice : 16

Date de la convocation : 04/03/2020

Date d'affichage : 04/03/2020

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2020_03_01 - Approbation du compte de gestion 2019

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 2343-10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à BLOIS AGGLOMERATION et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme aux comptes administratifs (budget général, budget eau, budget commerces) de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et du compte de gestion du receveur,

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2020_03_02A - Approbation du compte Administratif - Commune

Résultat négatif d'investissement 2018 reporté de :	- 222 064.24 €
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	608 611.79 €
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	662 625.76 €
Résultat positif d'investissement de l'exercice 2019 de :	+ 54 013.97 €
Reste à réaliser en dépenses d'investissement 2019	99 738.60 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement 2019	121 640.00€
Résultat positif de reste à réaliser d'investissement 2019	+ 21 901.40€
Donc un résultat positif d'investissement de l'exercice de 2019 de	+ 75 915.37€
Donc un résultat négatif d'investissement de clôture de	- 146 148.87€

Résultat positif de fonctionnement 2018 reporté de	+ 148 331.64 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 405 043.29 €
Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	1 646 931.59 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2019 de :	+ 241 888.30 €
Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :	+ 390 219.94 €

Le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 15 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2020_03_02B - Approbation du compte administratif - EAU

Résultat négatif de l'investissement 2018 reporté de :	- 18 054 .75€
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	621.00€
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	27 773.75€
Donc un résultat positif d'investissement de l'exercice 2019 de :	+ 27 152.75€
Donc un résultat positif d'investissement de clôture de :	+ 9 098.00€

Résultat positif de fonctionnement 2018 reporté de :	+ 58 035.95 €
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	9 719.00€
Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	27 405.74€
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2019 de :	+ 17 686.74€
Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :	+ 75 722.69€

Le compte administratif 2019 du budget de l'eau, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 15 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2020_03_02C - Approbation du compte administratif - COMMERCE

Résultat positif de l'investissement 2018 reporté de :	+ 3 710.47€
Dépenses d'investissement propres à l'exercice clos :	10 436.50€
Recettes d'investissement propres à l'exercice clos :	0€
Donc un résultat négatif d'investissement de l'exercice 2019 de :	- 10 463.50€
Donc un résultat négatif d'investissement de clôture de :	- 6 753.03€

Résultat de fonctionnement 2018 reporté de :	+ 22 996.02€
Dépenses de fonctionnement propres à l'exercice clos :	4 748.16€
Recettes de fonctionnement propres à l'exercice clos :	15 495.10€
Donc un résultat positif de fonctionnement de l'exercice 2019 de :	+ 10 746.94€
Donc un résultat positif de fonctionnement de clôture de :	+ 33 742.96€

Le compte administratif 2019 du budget regroupement de commerces, tel qu'il est présenté, est approuvé avec 15 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

2020_03_03A - Affectation résultat -budget commune

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
- Constatant que le compte administratif présente :
 - o Un résultat négatif d'investissement de clôture de - 168 050.27 €
 - o *Un solde positif des restes à réaliser (investissement)* 21 901.40 €
 - o Un résultat positif de fonctionnement de clôture de + 390 219.94 €
- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

D'affecter à titre obligatoire 146 148.87 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

D'affecter la somme de 244 071.07€ à la ligne 002 (report à nouveau, recettes).

2020_03_03B - Affectation du Résultat - Commerce

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier COUDERT,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif 2019 présente :

- Un résultat négatif d'investissement de clôture de - 6 753.03 €
- Un résultat positif de fonctionnement de clôture de 33 742.96 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- D'affecter à titre obligatoire 6 753.03 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- D'affecter la somme de 26 989.93€ à la ligne 002 (report à nouveau, recettes).

2020_03_04 - Vote des taux d'imposition

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes locales restantes et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018,

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations versées par l'EPCI à TPU, nécessite des rentrées fiscales de 349 643 €uros (hors produit taxe habitation) soit 679 654€ (avec produit taxe habitation), après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Foncier Bâti : 29,99

Foncier non bâti : 70,47

2020_03_05 - Vote des subventions

Vu le C G C T - articles L2121-29 et L 2321-1

Considérant l'importance de la vie associative pour la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances ;

Le conseil municipal avec 16 voix pour, décide de verser aux associations les subventions suivantes.

- dit que le montant de la dépense sera inscrit sur le budget primitif de l'exercice 2020
- rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,
- indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2020, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Souvenir Français	50.00
USCF Basket	6 550.00
O T S I	1 100.00
FNACA	150.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00
ORCHESTRE D'HARMONIE	1 700.00
DONNEURS DE SANG	400.00
COMITE DES FETES	2 400.00
Chambre Métiers - C F A	800.00

CAMPUS DES METIERS	80.00
TERROUENNE	1 500.00
CYCLO CLUB MONTILOIS	280.00
USCF Tennis	900.00
CHORALE ARS NOVA	1 100.00
LES P'TITS MONTILOIS	1 000.00
LA BILLEBAUDE (chasse)	390.00
THE BAD MONTILS	200.00
	28 189.9
Ecole Privée (St Marie Madeleine)	6
Autres écoles (clis....)	1 960.15
Projets d'école	1400.00
LEP BOISSAY	80.00

2020_03_06A - Vote du budget primitif 2020 - Commune

Le budget primitif 2020 du BUDGET COMMUNE, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section d'investissement à 714 599.00€
- Pour la section de fonctionnement à 1 847 262.00 €

Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020_03_06B - Vote du budget primitif 2020 - Commerce

Le budget primitif 2020 du BUDGET REGROUPEMENT DE COMMERCES, s'équilibre en recettes et en dépenses :

- Pour la section d'investissement à 21 854.00 €
- Pour la section de fonctionnement à 40 859.00 €

Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité.

2020_03_07 - Vote du budget 2020 CEJ 3-11 ANS

Le budget prévisionnel a été préparé en tenant compte de l'évolution des effectifs constatés pour l'Accueil Collectif des Mineurs de moins de 11 ans. Le contrat enfance jeunesse donne une indication de l'évolution des données.

Les données prévisionnelles chiffrées pour 2020 sont les suivantes :

Les dépenses : 156 606.00 €
 Les recettes des familles et de prestation de service : 72 700.00 €
 Dépenses nettes : 83 906.00€
 PS CEJ de la CAF :43 203 €
 Le reste à charge pour les communes : 40 703.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces prévisions 2020,

2020_03_08 - Jury Criminel 2021

Il est procédé au tirage au sort de trois personnes de la liste électorale de la commune pour faire partie de la liste préparatoire du jury criminel pour 2021.

Ont été désignés :

- Mme CHEVAUCHE Marie-Christine
- Mme TETU Hélène
- Mr DREVET Laurent

2020_03_09 - Convention Affi-sage

Monsieur le maire présente un projet de convention entre la Mairie de Les Montils et Affi-sage Management. Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de mobiliers publicitaires sur la commune de Les Montils.

Après présentation du projet de convention, le maire demande l'avis du conseil municipal.

Décision :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de passer une convention avec la société Affi-sage Mangement et la commune de les Montils fixant les modalités de mise à disposition de mobiliers publicitaires sur la commune de Les Montils.
- autorise le maire à signer la convention.

2020_03_10 - Remboursement élu

Le Maire informe le conseil municipal que Mr Carniaux Julien a fait un achat pour la bibliothèque municipale de la commune d'un montant de 16.99€. Il demande l'accord au conseil municipal pour le remboursement de cet achat d'une valeur de 16.99€ à Mr Carniaux Julien.

Décision :

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de rembourser la somme de 16.99€ à Mr Carniaux Julien.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.